

Mémo en annexe à mon message du 18 février 2012

Réflexions sur la LGV PACA

1- J'approuve parfaitement la décision de commencer cette ligne à partir de Nice vers l'ouest du département des Alpes Maritimes, comme je l'avais préconisé antérieurement, pour rejoindre la gare modale à l'est du département du Var située sur la commune du Muy. Le gain de temps de 45 minutes est appréciable pour rejoindre Paris, Marseille ou Toulon, et permet de dégager la voie actuelle de Cannes à St Raphaël.

2- cette gare modale du Muy doit permettre une correspondance rapide avec Draguignan, Toulon et Marseille. La continuation vers Paris se fera sur la ligne actuelle jusqu'à la gare TGV d'Aix en Provence sur laquelle la vitesse devrait si possible être améliorée.

3- Il est impératif pour de multiples raisons de prévoir la gare TGV le plus près possible de l'aéroport de Nice et d'en faire une gare multimodale pour les liaisons par cars (ou trains ultérieurement) vers l'ensemble du département, comme c'est le cas actuellement. Cette gare doit être facilement accessible pour les liaisons avec Sophia Antipolis et les communes est de la CASA.

4- La gare TGV à l'ouest du département des Alpes maritimes devrait être située à Cannes la Bocca pour permettre une desserte de la ville de Cannes (avec son centre de conférences et ses nombreuses expositions) et non en un point quelconque sur la ligne Cannes-Grasse.

5- De la gare multimodale de Cannes la Bocca la traversée des Alpes Maritimes jusqu'à la gare près de l'aéroport pourrait se faire, en grande partie sinon en totalité, en tunnel compte-tenu de la densité de population et de la qualité de l'environnement de ce territoire. Les techniques pour le percement de tunnel se sont grandement améliorées et il suffit d'en voir la réalisation en Suisse dans des zones bien plus accidentées. En région parisienne, les TGV vers l'ouest circulent bien en tunnel sur des dizaines de kilomètres à partir de la gare Montparnasse. On respecterait ainsi la notion de *Développement durable*.

6- dans le Var et les Bouches du Rhône la forte opposition des propriétaires de vignobles peut se justifier. Mais n'est-il pas prévu des indemnités financières suffisantes, auxquelles pourraient être ajoutés des panneaux publicitaires en bordure des voies mettant en valeur leurs noms (Château) et la qualité de leurs produits (vins de).

7- enfin puisque l'objet de la réunion était la liaison LGV vers l'Italie, on ne peut qu'approuver la décision prise, et permettre de relier Monaco, Menton puis Gênes à l'aéroport de Nice par une ligne à grande vitesse. La participation financière de la Principauté ne devrait pas être négligeable compte-tenu de l'intérêt de ses habitants d'être reliés à l'aéroport en quelques minutes.

Alain Brizay